



Syndicat national de  
l'environnement



Agence de  
l'eau RMC

# Flash infos

Informations aux agents  
Agence de l'eau RMC

25 juin 2020

## Comité Technique du 25 juin 2020

### Organisation du télétravail (pour avis)

En lien avec les retours d'expérience et la modification du décret sur le télétravail, le Directeur général a présenté la nouvelle version de la note d'organisation du télétravail au sein de l'agence.

Parmi les évolutions positives pour lesquelles nous avons remercié le Directeur, il est à noter : la suppression des quotas de télétravailleurs et de jours télétravaillés totaux par entité, l'élargissement du champ des activités possibles en télétravail et l'ouverture de possibilités supplémentaires pour les jours de télétravail ponctuel dont le nombre maximum passe de trois à six jours par trimestre.

Le Directeur général avait fixé un plafond de jour en télétravail « planifié » à deux jours par semaine pour un temps plein, un jour par semaine pour un temps partiel inférieur ou égal à 80%, et un jour par quinzaine pour un temps partiel inférieur ou égal à 60%.

Suite à notre demande, le Directeur général a accepté d'augmenter à deux jours par semaine le plafond de jour en télétravail pour les personnes en temps partiel à 80%.

Bien qu'il y ait des évolutions majeures dans la mise en œuvre du télétravail au sein de l'agence de l'eau RMC, le Directeur général a refusé de tenir compte des éléments que nous lui avons soumis et a donc maintenu en l'état les deux points suivants :

- le télétravail n'est pas autorisé le lundi,
- une journée de télétravail équivaut au nombre d'heures correspondant à l'option de temps de travail de l'agent (pas de prise en compte des heures réellement travaillées).

Les demandes de télétravail sont traitées par le responsable de service et le directeur d'entité dans l'esprit de garantir l'équilibre organisationnel et humain au sein des services. En cas de refus, l'agent peut toujours saisir la CCP.

Du matériel informatique (écran, clavier, souris,...) pourra être fourni aux télétravailleurs en fonction du stock, il n'y aura pas d'achat de nouveau matériel pour les télétravailleurs hors PC portables.

Par ailleurs, nous sommes disponibles pour répondre à vos questions sur la mise en œuvre du télétravail.

**Lors de l'avis du CT sur ce point, nous nous sommes abstenus.**

## Plan de reprise – évolution (pour Avis)

Les évolutions du plan de reprise prendront effets au 6 juillet. La principale concerne le retour en présentiel de tous les agents au moins la moitié de leur temps de travail, sauf cas particuliers justifiés (agents de santé fragile, ...). Cet objectif peut être apprécié par quinzaine afin notamment d'éviter des déplacements travail-domicile pour une demi-journée (à titre d'exemple, pour un temps plein, deux jour une semaine puis trois jours la semaine suivante, en lieu et place de deux jours et demi par semaine).

Le matériel utilisé lors du confinement doit progressivement être ramené à l'agence.

Par ailleurs, les bureaux de passage sont maintenus et **le respect des gestes barrières est toujours d'actualité.**

**Nous avons voté favorablement ce point.**

## Mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de comptes épargne temps afin de faire face aux conséquences de l'épidémie covid-19 (pour information)

L'arrêté du 11 mai 2020 modifie, uniquement pour l'année 2020, les règles de gestion des CET. Ainsi, au titre de l'année 2020 :

- la progression annuelle maximale du CET passe de dix à vingt jours.
- le plafond total du CET passe de soixante à soixante-dix jours.

Les années suivantes, les règles précédentes (progression de 10 jours maximum par an et plafond de 60 jours) s'appliqueront à nouveau. Néanmoins, les jours épargnés en 2020 et dépassant le plafond de 60 jours (soit entre 60 et 70 inclus) pourront être maintenus sur le CET des agents ou consommés selon les dispositions du décret du 29 avril 2002.

### Vos représentants Sne - FSU au Comité Technique :

Vivien ROSSI  
[vivien.rossi@eurmc.fr](mailto:vivien.rossi@eurmc.fr)

Fabrice CATHELIN  
[fabrice.cathelin@eurmc.fr](mailto:fabrice.cathelin@eurmc.fr)

Barbara MARTIN  
[barbara.martin@eurmc.fr](mailto:barbara.martin@eurmc.fr)

Fatiha EL MESAOUDI  
[fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr](mailto:fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr)

Anahi BARRERA  
[anahi.barrera@eurmc.fr](mailto:anahi.barrera@eurmc.fr)

Cédric FARINELLI  
[cedric.farinelli@eurmc.fr](mailto:cedric.farinelli@eurmc.fr)

[www.snefsu.org](http://www.snefsu.org)

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

